

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Layton.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à	Départs de	Arrivées à							
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	
10 h. 25 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 50 ^m matin.	9 h. 11 ^m matin.	11 h. 47 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.	
5 h. 1 ^m soir.	1 ^m 00 ^m soir.	2 ^m 42 ^m soir.	3 ^m 52 ^m soir.	4 ^m 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 ^m 45 ^m soir.	4 ^m 39 ^m »	
10 h. 27 ^m »	5 ^m 45 ^m »	7 ^m 40 ^m »	9 ^m 22 ^m »	9 ^m 41 ^m »	—	4 h. 41 ^m matin.	11 ^m 7 ^m »	3 ^m 1 ^m soir.	
Train de marchandises facultatif :		Départ de Cahors — 5 h. « ^m matin.		Train de foire.		Départ de Libos. — 7 h. 10 ^m matin.			
		Arrivée à Cahors — 8 h. 56 ^m soir.				Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 ^m matin.			

Nous allons prochainement publier en feuilleton un ouvrage très émouvant, de M. Ernest Pasqué :

LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Cahors, 18 Octobre.

On donne de tout côté des listes fantaisistes sur la composition du prochain cabinet. Que nos lecteurs se tiennent en garde contre ces renseignements.

D'autre part, « Le cabinet, nous écrit notre correspondant, n'a pas même discuté, dans le dernier conseil qu'il a tenu, sur la date de sa démission, que les événements de ces jours-ci peuvent modifier. »

Cette note paraissait jeudi dans une feuille du soir. On l'a retrouvée identique, aujourd'hui, dans un autre journal. Cela tendrait à faire croire que depuis jeudi la situation n'a pas changé. C'est une erreur grave; on parle sérieusement, au contraire, d'importantes modifications dans les sentiments des ministres.

Le cabinet qui, jeudi matin, voulait démissionner avant la rentrée des Chambres, a changé d'idée depuis l'entrevue Gambetta-Grévy.

De même, parmi les listes ministérielles, qui circulent, il y a des noms qui figurent évidemment dans le nouveau cabinet. La place de M. Léon Say, aux finances est toute tracée.

Tous les membres du cabinet actuel se retireront. Un seul pourrait ne pas devoir perdre son portefeuille, M. Cochery, ministre des postes et des télégraphes.

C'est M. Paul Bert, naturellement, qui succéderait à M. Ferry, comme ministre de l'instruction publique et M. de Freycinet au général Farre, comme ministre de la guerre. L'intérieur serait dévolu à M. Brisson, et la justice à M. Floquet, avec un jeune mais éminent député comme sous-secrétaire d'Etat, M. Waldeck-Rousseau. La seule difficulté viendrait du ministère de l'instruction publique, au cas où des nécessités de stratégie parlementaire devraient amener l'éloignement de M. Paul Bert, à qui M. Gambetta semble beaucoup tenir.

En ce qui touche personnellement M. Gambetta, celui-ci veut essentiellement n'avoir aucun portefeuille et se contenter de la présidence du conseil. Cette combinaison, selon lui, offre l'avantage d'imprimer aux affaires une plus vive impulsion grâce au contrôle et à la part du chef du cabinet dans les divers départements.

On fait observer que la situation de M. Gambetta, président du conseil sans portefeuille, amoindrirait celle du président de la République. C'est là une insinuation à laquelle se livrent les intransigeants, on devine dans quel but.

Quoi qu'il en soit, une chose est certaine, c'est que M. Gambetta a depuis longtemps sa combinaison toute prête. Il est, cela se conçoit, impénétrable à cet égard, mais on peut être sûr qu'avec lui la crise ministérielle ne durera pas longtemps. Elle sera aussitôt fermée qu'ouverte. Les membres du nouveau cabinet sont d'ores et déjà choisis, le programme est élaboré. Il n'y a plus qu'à attendre la réunion des Chambres et la retraite du cabinet Ferry.

Un meeting d'indignation publique.

Le grand meeting d'indignation publique, annoncé depuis quinze jours, a été tenu dimanche, dans la salle de Tivoli-Waux-Hall. On en trouvera plus loin le compte-rendu, assez peu intéressant d'ailleurs. Aucun des plus illustres chefs de l'intransigeance, n'avait répondu à l'appel des comités révolutionnaires; la tribune n'a été occupée que par des acteurs de second ou de troisième ordre, et la tranquillité de la rue n'a pas été un seul instant troublée aux abords de la réunion. Quant aux discours prononcés, ils n'ont rien contenu qui n'eût figuré déjà dans les colonnes de *l'Intransigeant*, du *Citoyen*, de la *Révolution sociale* et des autres journaux démagogiques. Accusations et grossières insultes lancées contre tous ceux qui, à quelque titre que ce soit, détiennent une parcelle de l'autorité publique, glorification des crimes de 1871, menaces de meurtre, insolents appels à l'émeute, tout le répertoire habituel y a passé. M. Gambetta et le ministère, ont été déclarés « hors la loi ». Il a été décidé que, si la Chambre ne vote pas la mise en accusation des membres du gouvernement, « le droit à l'insurrection sera ouvert » et la « justice populaire » suivra son cours. Voilà ce qui a été voté, aux cris de « Vive la Commune ! » et sous la présidence d'un amnistié.

Nous sommes malheureusement accoutumés à ces odieuses manifestations, et l'excitation publique à la guerre civile est devenue chose tellement habituelle, que l'on s'arrête à peine pour la noter au passage. Elle est entrée dans nos mœurs publiques. Personne ne songe plus à s'étonner que, sous une législation qui n'admet pas la pleine liberté d'association, il existe des « comités révolutionnaires » organisés, agissant au grand jour, convoquant des réunions, correspondant ouvertement avec les comités analogues qui fonctionnent en province, se créant des affiliés dans les départements et non pas seulement dans les villes les plus peuplées, mais dans des centres moins importants, tels que Vierzon, Elbeuf, Narbonne.

Tout cela se fait sous les yeux du gouvernement, au vu et au su d'un ministre de l'intérieur qui se vante d'appliquer avec scrupule les lois existantes. C'est vraiment un singulier spectacle. Nous ne voulons pas exagérer le danger qu'il

présente. Nous savons à merveille que les deux mille « justiciers » de la salle Tivoli ne mettent pas en péril l'ordre public, que les membres du cabinet n'ont été condamnés que par contumace et ne s'en portent pas plus mal. Nous ne demandons pas non plus des poursuites qui ne remédieraient à rien, et qui n'auraient d'autre effet que de créer des martyrs à bon marché. Ce que nous voulons, c'est que le gouvernement, lorsque nous en aurons un, se préoccupe un peu de surveiller le travail d'organisation qui se poursuit au sein des comités révolutionnaires, au lieu de borner tous ses efforts à guerroyer contre les congréganistes, à épurer la magistrature et à rogner les attributions du Sénat.

Le Parlement.

Les victimes du 2 Décembre.

La commission de répartition de l'indemnité accordée par la loi du 3 juillet aux victimes du 2 décembre et de la loi de sûreté générale, a déjà tenu deux séances à la préfecture de la Seine, sous la présidence de M. Belin, conseiller de préfecture. Elle se compose en outre de MM. Dupont, Behy, Thorel, conseillers généraux nommés par le préfet, Bocquet, Carotte, et Duclos délégués choisis par les victimes personnellement frappées.

Les dossiers à examiner sont au nombre d'environ 650. Chaque séance, qui dure depuis deux heures jusqu'à six heures, suffit à peine pour en examiner de 30 à 40, de sorte qu'on estime qu'il faudra plus d'un mois pour que l'examen puisse être terminé, les séances ne pouvant se succéder tous les jours.

On sait que les victimes du 2 décembre, qui ont été personnellement frappées ont droit à une indemnité dont le chiffre ne pouvait être abaissé au-dessous de cent francs, et les pensions viagères accordées doivent courir à partir du 1^{er} juillet de la présente année. Aussi savons-nous que le ministre de l'intérieur est disposé à accorder des secours imputables sur la somme que les victimes auront à toucher dès qu'elles seront pourvues d'une attestation du secrétaire de la commission spécifiant qu'elles sont admises comme indemnitaires.

L'examen des dossiers a eu lieu par lettre alphabétique, mais nul doute que la commission ne donne un tour de faveur, qui ne blesse aucun droit, dans le cas où il s'agirait de faciliter à un indemnitaire la réception d'un premier secours. Les délibérations de la commission ont lieu de la façon la plus cordiale et la plus paternelle.

Les commissaires ont été obligés d'écarter quelques dossiers appartenant à des personnes qui évidemment avaient souffert à la suite du coup d'Etat, mais dont les réclamations étaient du genre de celles dont la satisfaction était le but du législateur. Chaque dossier examiné reçoit un numéro indiquant la classe à laquelle il appartient. Trois chiffres ont été adoptés avec la mention algébrique + et — en usage, comme on le sait, à cette époque.

Les intéressés ont tenu une réunion pour se mettre au courant de la marche des opérations à laquelle quelques-uns d'entre eux attachent avec raison une si grande importance. On sait que les opérations de la commission sont souveraines, mais que la quotité attribuée à chaque

catégorie d'indemnitaires sera fixée par la commission supérieure de manière à ne point excéder le montant de la somme votée par le trésor public. La constatation de la qualité de proscrit ne confère un droit réel qu'aux victimes frappées directement. Le législateur a laissé à la commission de répartition le soin de décider si elle doit accorder une indemnité aux descendants directs ou ascendants des victimes décédées avant la date du verdict des répartiteurs.

L'expédition de Tunisie.

SUR LA LIGNE FERRÉE

Les insurgés tiennent décidément la ligne ferrée de Ghardimaou. On avait même signalé un mouvement de concentration à Aïo-Tunka, près de Testour. D'autre part, la station de Bordj-Taum a failli être le théâtre d'un nouveau massacre. Les employés prévenus à temps de l'arrivée des insurgés ont eu le temps de rétrograder jusqu'à Medjez-el Bab. Des troupes ont été envoyées de ce dernier point; mais les rebelles avaient pris la fuite.

Suivant une dépêche reçue hier au soir, il est fort probable que les rebelles n'attendront pas l'entrée en ligne des colonnes françaises pour se mettre à l'abri de nos armes. Il reste à savoir si la colonne de Tebessa, qui commence son mouvement aujourd'hui même, ne leur coopera pas la retraite vers le Sud.

Il semble, au contraire possible, qu'ils soient cernés entre les troupes du Nord de la Régence et la colonne du général Forgemol, qui marche dans une direction perpendiculaire à la ligne ferrée de Ghardimaou. Pourront-ils, malgré tout, se frayer un passage vers le Sud? C'est la seule voie qu'ils puissent suivre. Mais il faut espérer que dans cette retraite précipitée, avec leurs troupeaux, ils n'auront pas le temps de s'échapper en masse. Ainsi soit-il!

L'insurrection en Algérie

SI-SLIMAN BEN-KADDOUR

Nous avons publié hier une dépêche de Tlemcen, annonçant que Si-Sliman-Ben-Kaddour avait pris décidément parti contre nous et que, selon toutes probabilités, c'est lui qui a empêché les fractions de tribus dissidentes de rentrer sur leur territoire.

Le *Temps* enregistre cette nouvelle avec certaines réserves et ajoute :

« Le fait énoncé dans cette dépêche est possible, mais le contraire est possible aussi. Si-Sliman a, dans la province d'Oran, des partisans et des ennemis également acharnés; les renseignements contradictoires des uns et des autres ne doivent être acceptés que sous bénéfice d'inventaire. Il faut attendre des faits avérés. »

Attendons!

L'agitation en Irlande.

Le gouvernement anglais s'est déterminé à entrer en lutte ouverte avec la ligne agraire de l'Irlande.

Il a commencé par frapper un grand coup, en emprisonnant le chef de cette puissante association, M. Parnell. L'agitateur irlandais était

ncore au lit quand la police est venue le saisir. Après avoir entendu le mandat d'arrêt lancé contre lui en vertu de la loi de coercition, M. Parnell a manifesté quelque étonnement puis il s'est habillé, a pris un léger déjeuner et il s'est mis à la disposition des agents. Il est installé dans sa prison. Pour faire quelque exercice, il a demandé qu'on le mit dans les ateliers de charpentage de la prison; il paraît que dans sa jeunesse, il aimait à manier la hache et l'herminette.

On se rappelle que l'hiver dernier, un procès avait été intenté à M. Parnell par le gouvernement, mais le jury n'ayant pu se mettre d'accord, il fallut mettre l'accusé en liberté. Depuis, la loi de coercition a mis dans la main du gouvernement une arme terrible, puisqu'il suffit d'un mandat signé par M. Forster pour faire la preuve qu'un homme est suspect et pour donner droit au gouvernement de l'emprisonner sans jugement.

Aussitôt après M. Parnell, trois autres députés irlandais et les principaux chefs de la ligue agraire ont été emprisonnés. De plus, le gouvernement déclare illégale toute tentative pour forcer les habitants à entrer dans la ligue ou à lui obéir.

Cependant, le droit de réunion subsiste malgré la loi des suspects. Les irlandais en profitent pour protester bruyamment contre l'incarcération de M. Parnell.

Reste à savoir si, pour être en prison, les chefs de la ligue agraire perdront de leur influence. Ils conseillent à leurs compatriotes de ne pas se révolter, mais d'obéir plus que jamais aux règles de la ligue agraire.

Informations

Nous tenons de source certaine que, le 28 octobre même, une demande d'interpellation sur l'ensemble des actes du cabinet, sera déposée au Luxembourg.

Le ministère sera donc appelé à s'expliquer devant le Sénat avant de le faire à la Chambre.

— Le *Voltaire* assure de nouveau que dans l'entrevue de MM. Grévy et Gambetta il n'a pas été question un seul instant des conditions de formation du nouveau ministère, non plus que de la situation que serait appelé à y prendre M. Gambetta.

Cette entrevue préliminaire, dont on a essayé de grossir l'importance, n'a pas eu d'autre caractère. Il ne reste qu'un seul point acquis au débat, c'est, d'une part, le désir de M. Grévy de voir M. Gambetta entrer aux affaires, et, de l'autre, l'impossibilité de constituer un cabinet avant la rentrée des Chambres.

— La soirée de gala organisée à l'Opéra, à l'occasion de l'exposition d'électricité et avec les concours des électriciens, a eu un éclat tout de circonstance.

Le Président de la République, tous les ministres, tous les hauts fonctionnaires de l'Etat y assistaient; dans la loge de M. Grévy avait pris place le comte de Flandres, qu'accompagnait le ministre de Belgique.

— M. Paul Decage a chargé deux de ses amis d'exiger de MM. Lissagaray et Humbert une rétractation ou une réparation par les armes.

— Le *Gaulois* assure que M. de Saint-Valier aurait une longue entrevue avec M. Gambetta avant de retourner à son poste.

— La Cour de Rennes a abaissé à 800 fr. la condamnation prononcée par le tribunal de St-Brieuc, contre l'*Évènement*, tant pour Dagorne que pour Pestivint, et réduit proportionnellement les peines pécuniaires encourues par les journaux de la région.

— Un journal du matin annonçait que M. Guibert, archevêque de Paris, posait sa candidature à l'un des fauteuils vacants de l'Académie française.

La nouvelle est absolument fautive, M. le cardinal ne vise nullement à l'immortalité.

Le seul nom épiscopal qui aurait été mis officieusement en avant, en vue des élections prochaines, serait celui de M. Perrand, évêque d'Antun, ancien oratorien, ancien élève de l'école normale.

— On télégraphie de Berlin, 12 octobre, à la *Gazette d'Augsbourg* :

Par suite d'une nouvelle démarche de la Russie, la question relative à la révision des traités d'extradition est, en ce moment, l'objet d'une correspondance diplomatique très active entre les différents cabinets européens.

Il s'agit de rendre obligatoire l'extradition des assassins politiques ou de ceux qui ont préparé un assassinat politique.

L'Allemagne et l'Autriche acceptent le principe de cette extradition obligatoire,

La France et l'Angleterre n'ont pas encore répondu.

Toutefois ces deux gouvernements semblent être prêts à négocier sur cette affaire.

Guiteau a comparu hier devant le tribunal, comme inculpé de l'assassinat de M. Garfield.

Après la lecture de l'acte d'accusation, que le prisonnier a écoutée avec une complète indifférence, Guiteau a voulu faire une déclaration, mais le tribunal lui a refusé la parole.

Alors Guiteau a plaidé *non coupable*.

Son avocat a déclaré avoir l'intention de contester la compétence du tribunal; il baserait la défense de Guiteau sur son aliénation mentale et sur cette circonstance que la blessure n'était pas nécessairement mortelle. L'avocat a demandé, en conséquence, l'ajournement du procès, pour obtenir le concours d'un autre avocat et faire venir des témoins.

Le tribunal a remis le procès au 7 novembre et a décidé que la question de compétence serait plaidée avant le 30 octobre.

Revue des Journaux

On lit dans la *Petite République française* :

L'entrevue de M. le Président de la République et de M. Gambetta donne lieu dans la presse à beaucoup de commentaires et à des récits en général inexacts. Nous nous bornerons à dire qu'après cet entretien, ou M. Jules Grévy et M. Gambetta ont échangé leurs vues sur la situation politique, il paraît très-probable que les ministres conserveront leurs portefeuilles jusqu'à la rentrée des Chambres. Nos lecteurs savent que nous avons toujours considéré comme impossible la constitution d'un cabinet nouveau avant le 28 octobre.

La même feuille déclare que la Chambre seule peut donner raison à ceux qui prétendent que les élections ont consacré la politique du ministère Ferry ou à ceux qui ont une opinion contraire.

La réunion de la Chambre aura un autre effet : c'est de mettre fin aux discussions qui se sont élevées sur le plus ou moins de solidité des programmes électoraux dont certain de nos confrères ont cru devoir faire peu de cas et ont fini par nier l'existence.

Une majorité nouvelle peut souhaiter qu'une impulsion nouvelle soit imprimée aux affaires et donner naissance à un ministère qui soit plus fait à son image que celui qui était l'émanation de la majorité disparue.

La *République française* écrit encore :

Sans récriminer sur le passé, on peut bien dire que tout ne sera pas rose pour le nouveau ministère, que non seulement il y aura des fautes à réparer, des déblaiements à exécuter, mais surtout qu'il faudra marcher de l'avant dans les voies progressistes indiquées par le pays au 21 août et au 4 septembre.

Dans les départements les plus calmes les électeurs ne se divisent que sur le degré des réformes qu'ils demandent; mais ils ne discutent pas sur la question de savoir s'il faut marcher ou demeurer en place. Conserver perpétuellement le Sénat tel qu'il est n'entre dans l'esprit de personne.

Quant aux programmes de table rase ils ont toujours été suscités par les partisans obstinés de la conversion intégrale des choses. C'est à ceux qui refusent tout ce que les peuples demandent tout à la fois.

Certainement, il n'est pas facile de discerner chaque jour le possible, de faire chaque jour le nécessaire; aussi ne disons-nous point que ce sera facile.

Cette tâche, dont nous ne croyons pas bon de dissimuler les difficultés sera celle du nouveau cabinet, et il aura besoin, pour l'accomplir, du concours de tous les dévouements.

— La *Justice* pense que ce n'est pas au suffrage universel ni même au suffrage restreint à attendre les décisions des ministres, et qu'ils doivent au contraire peser sur celles-ci par la manifestation de leurs volontés et de leurs programmes.

— Nous avons entendu des hommes très experts en matière politique, dit le *Petit journal*, émettre cette idée que M. Gambetta saura se soustraire une fois encore à la direction effective et à la responsabilité des affaires.

Un de ses moyens serait de soutenir le cabinet Ferry.

— Le *XIX^e Siècle* comprend que la nouvelle loi d'élections sénatoriales ne saurait être appliquée que partiellement, au fur et à mesure des renouvellements successifs.

— La *Paix* ne voit pas comment de la discussion qui s'ouvrira pendant l'inter-règne parlementaire et notamment sur les affaires de Tunisie, pourra naître l'accord d'une majorité sur un programme de gouvernement.

— L'*Union républicaine* est convaincue que la révision est le nœud de notre situation politique, que sans révision, nous n'aurons pas de réformes, par conséquent pas de paix publique, pas de stabilité républicaine.

— Le *Journal des Débats* pense qu'on n'a trouvé un programme électoral qu'après les élections et que, se trouvant devant un résultat assez obscur, devant une majorité très peu claire, on a inventé subitement comme prospectus la révision de la constitution.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

Congrès phylloxérique international DE BORDEAUX.

Séance du mercredi, 12 octobre, matin.

M. Lalane préside.

M. Gaston Bazile regrette que le rapporteur de la commission des vignes américaines se soit montré aussi sévère envers la commission supérieure du phylloxéra. Si elle n'a pas permis l'introduction des cépages exotiques dans tous les départements, c'est par mesure de prudence. D'ailleurs, l'autorisation est toujours accordée lorsqu'un comice, d'accord avec le Conseil général du département, la demande. Il donne des renseignements sur la progression du phylloxéra qui a envahi toute la portion de la France comprise entre la Loire et la Méditerranée, les Alpes et l'Océan. Deux écoles sont en présence : le sulfure et les plants américains. Il y a place pour les deux procédés. Il faut sulfurer là où la vigne peut en supporter les frais, et planter des vignes américaines là où l'on ne le peut pas.

M. Falière, dit-il, blâme les traitements d'extinction; cependant on peut les employer au début de l'invasion, non pour l'empêcher, c'est impossible, mais pour la retarder. Il parle de l'œuf d'hiver dont la commission supérieure voudrait opérer la destruction. On n'y réussira pas. A Montpellier, le badigeonnage, le soufre allumé sous cloche, l'eau bouillante, n'ont donné aucun résultat.

Les vignes américaines doivent être utilisées principalement comme porte-greffes pour conserver nos bons vins français. Cependant on peut utiliser le Jacquez et l'Herbemont comme producteurs directs. Il indique comme les meilleurs porte-greffes, le Solonis et le York pour les sols frais, le Vialla et le Riparia pour les sols moyens. Relativement à la greffe, il faut greffer les plants à l'âge de un à deux ans. Il préfère la greffe sur sujets de deux ans comme ayant plus de vigueur et donne la préférence à la greffe simple et en place.

M. Vialla dit : le Riparia, dont on fait le 1^{er} des porte-greffes a été surfait, il s'opère une réaction contre lui; le Taylor est l'égal du Riparia chez M^{me} de Fitz James, et lui est supérieur chez M. Pagézy. Il y a dans tout cela une

question capitale d'adaptation au sol.

Séance de l'après-midi.

M. Prosper de Laffite, fait une réclamation au sujet de la découverte de l'œuf d'hiver qui a été attribué à M. Boiteau. — C'est M. Balbiani qui en a fait la découverte. — Il n'est pas hostile aux vignes américaines; mais l'éloge qu'on en a fait ce matin, dépasse la mesure. — Il faut que chacun en fasse l'étude chez soi.

M. de Luna, délégué de l'Espagne, recommande tous les procédés de défense et répète que la maladie phylloxérique vient de ce que, par une longue culture, on a épuisé le sol.

M. Laliman contredit les assertions de M. Millardet sur le Solonis et le Jacquez — le Solonis résiste chez lui depuis 18 ans, il le recommande de préférence au Riparia. M. Planchon fait une dissertation botanique sur les vignes asiatiques et sur les vignes du Soudan de feu M. Lécart. — Ces plantes n'ont pour nous aucun intérêt pratique. M. Henri Marès. — Il y a des vignes américaines qui s'adaptent très bien au climat Girondin et qui ne prospèrent pas dans le Languedoc. Dans la Gironde, il faut s'attacher aux porte-greffes pour conserver les grands vins.

M. Ménudier. — Dans la Charente, le Jacquez n'est pas absolument indemne, mais il ne reçoit pas de vives atteintes; le Riparia se développe bien dans presque tous les terrains, on y trouve peu de phylloxéras; le Solonis se conduit splendidement dans la Charente. Le Vialla y est très beau et le York splendide dans les crânes de Champagne.

Il pratique la greffe, en fente en place sur cépages de deux ans. Il fait aussi la greffe champin sur racines pour combler les vides.

M. Bouscarin présente des considérations sur les vignes américaines.

M. Lasserre développe une longue étude pratique, appuyée de faits, d'où il ressort que la question d'adaptation marche parallèlement à la résistance et la domine souvent.

Il signale des maladies graves sur les Riparia, la Chlorose dans le Lot-et-Garonne; la belle et remarquable tenue du Solonis qu'il met à la tête de tous les porte-greffes dans sa région ainsi que la bonne valeur du Vialla et du York. Jacquez et Herbemont pour plants directs; Solonis, Vialla, York, Riparia, pour porte-greffes, tels sont les cépages qu'il recommande pour le Lot-et-Garonne et le Lot.

Il est 7 heures du soir.

Séance de nuit à huit heures et demie. — Suite de la discussion sur les vignes américaines.

(A suivre).

Judi dernier, MM. Bailly, Cayrel et Couture ont été élus membre de la commission chargée de l'examen des dossiers concernant les citoyens victimes du coup d'Etat de Décembre.

Cette commission se trouve ainsi composée :

MM. le Préfet du Lot ou son délégué, président; A. Relhié, maire de Cahors, conseiller général; Rozières, conseiller général; Calmeilles, id. Bailly, Cayrel et Couture, délégués.

Hier, lundi, la commission a commencé l'examen des dossiers.

Ecole vétérinaire de Toulouse.

Dans la liste des élèves qui ont obtenu le diplôme de vétérinaire en 1881 nous citons, pour le département du Lot, MM. Calmette et Corn.

FOIRE DE CAHORS DU 15 OCTOBRE.

La foire du 15 octobre n'a été qu'un bon marché; très peu de bestiaux sur les champs de foire: 65 paires de bœufs amenés, dont quelques-uns ont été vendus depuis 500 à 900 francs la paire; les gras destinés à la boucherie ont été vendus de 33 à 35 fr. les 50 kilos, poids vif. Moutons ou brebis, vendus de 15 à 40 fr. la pièce; les gras destinés à la boucherie vendus de 60 à 70 centimes le kilo, poids vif. 300 petits cochons vendus de 16 à 45 fr. suivant leur grosseur. Il s'est fait très-peu d'affaires sur le commerce des bestiaux de toute nature.

Marché aux grains.

	Mis en vente	Vendus	Prix moyen
Blé	615 hec	475 hec.	26 ¹⁶ / ₁₀₀ hec.
Maïs	444 —	303 —	17,50

CONSEIL GÉNÉRAL. — SESSION D'AOUT.

Séance du 7 septembre (suite).

Budget. — Sous-chapitre 3. — Renvoi à la commission des Finances.

M. Cuniac, rapporteur de la commission des travaux publics, propose au Conseil de renvoyer à la commission des finances le dossier relatif au sous-chapitre 3 (routes départementales) en émettant le vœu le plus énergique en faveur du rétablissement du crédit de 4,040 fr. portée dans la colonne du budget de 1882, pour la traverse de Salviac.

Adopté :

Chemin vicinal ordinaire n° 1. — Commune de Rampoux. — Emploi de subvention.

M. Cuniac, au nom de la même commission, expose que le Conseil municipal de Rampoux demande que des fonds portés sur le chemin vicinal n° 1, par le Conseil général, dans ses séances du 21 août 1875 et 21 août 1880, soient affectés aux chemins n° 5 et 6 non encore classés.

M. Cuniac s'élève avec force, contre la prétention du Conseil municipal de Rampoux de faire revenir le Conseil général sur des décisions prises en toute connaissance de cause, et ne peut trouver l'explication de ce fait que dans l'intérêt excessif que nourrit M. le Maire de Rampoux pour l'un des deux chemins dont on a proposé, parait-il, le classement.

Or l'un de ces chemins qui a pour seul mérite de passer devant l'habitation de M. le Maire, ferait double emploi avec le n° 58 de Rampoux à Cazals, pour lequel on fait d'énormes sacrifices. Ce dernier chemin est livré à la circulation, et de ce côté, la commune de Rampoux n'est nullement lésée.

Par tous ces motifs M. Cuniac, au nom de la commission des travaux publics, prie M. le Préfet de vouloir bien éviter dorénavant au Conseil l'examen de tels dossiers, le Conseil ayant l'intention arrêtée de faire respecter les subventions qu'il accorde dans la plénitude de ses droits.

M. Cuniac conclut, en outre, au rejet pur et simple de la demande du Conseil municipal de Rampoux.

M. le Préfet demande la parole et s'exprime ainsi :
Messieurs,

Il ne m'est pas permis de laisser passer sans protestation la dernière partie des conclusions du rapport de M. Cuniac.

La commune de Rampoux avait reçu pour chemin vicinal n° 1, une subvention de 200 fr. allouée par le Conseil général et une autre somme de 200 fr. allouée par la commission départementale. Or, le Conseil municipal refuse de construire ce chemin, n° 1, et demande que la subvention de 200 fr. accordée par le Conseil général soit employée à la réparation de deux chemins vicinaux dont le classement est demandé à la commission départementale.

Je soumetts au Conseil général la délibération du Conseil municipal de Rampoux et je lui demande de prononcer, s'il le juge convenable, le changement d'affectation que sollicite le Conseil municipal.

M. Cuniac découvre dans la présentation de ce dossier l'inobservance des décisions du Conseil général, et il propose à cette assemblée d'inviter le Préfet à s'abstenir désormais de toute communication ayant pour but de modifier des décisions déjà prises régulièrement.

Je proteste contre cette proposition.

De quoi s'agit-il ?

Voilà une commune qui a reçu de votre part une subvention de 200 fr. applicable à la construction d'un chemin vicinal. Ce chemin, quoiqu'il classé, n'est pas en construction et la commune ne veut pas le construire. Comme il ne s'agit par d'un chemin de grande communication ou d'intérêt commun, vous ne pouvez pas vaincre l'opposition du conseil municipal. Mais si ce chemin ne doit pas être construit, votre subvention reste sans emploi et, comme il n'est pas dans les usages de l'administration de créer des ressources pour les rendre improductives, le conseil municipal vous prie de changer la destination de ces 200 fr. et de les affecter à deux chemins vicinaux dont il demande le classement.

En vous soumettant la demande si logique, si rationnelle du conseil municipal de Rampoux, en quoi ai-je manqué à la déférence que je dois au conseil général ?

Mais alors, Messieurs, le conseil municipal de Rampoux, le maire de cette commune, l'agent-voyer cantonal, l'agent-voyer d'arrondissement et M. l'ingénieur en chef, qui ont instruit cette affaire dans le but de la soumettre à votre appréciation, ont aussi manqué de déférence envers vous !

Cela est inadmissible. Et le besoin de soulever une querelle et d'atteindre personnellement le Préfet, justifie seul la proposition de M. Cuniac.

(A suivre).

AVIS.

« Un concours (programme n° 1) pour le recrutement du personnel admissible aux emplois supérieurs de la culture, des magasins et de la comptabilité dans les manufactures, aura lieu à la fin de l'année 1881, à une date qui sera ultérieurement fixée. Les jeunes gens qui désirent s'y présenter devront se faire inscrire avant le 20 novembre prochain, dans les bureaux du directeur à Alger, Béthune, Bordeaux, Cahors, Chambéry, Châteauroix, Dieppe, Dijon, le Havre, le Mans, Lille, Lyon, Marseille, Morlaix, Nancy, Nantes, Nice, Paris, Périgueux, Riom, Tonneins, Toulouse ou Vesoul, ou dans ceux de l'inspecteur de culture de Neufchâteau, Pont-de-Beauvoisin, St-Malo ou Tarbes.

« Tout postulant devra joindre sa demande d'inscription :

« 1° Un extrait légalisé de son acte de naissance constatant qu'il est âgé de dix-neuf ans moins et de vingt-trois ans au plus ;

« 2° Un certificat de bonnes vie et mœurs, délivré par le maire de sa commune ;

« 3° Le diplôme de bachelier ès-lettres ou celui de bachelier ès-sciences.

« Les anciens militaires pourront exceptionnellement obtenir leur inscription jusqu'à vingt-six ans pourvu qu'il ne se soit pas écoulé plus d'une année depuis leur libération du service.

« L'administration porte à la connaissance des candidats que, aux termes d'un arrêté ministériel du 20 mars 1880, le surnumérariat pour les agents admissibles aux emplois supérieurs, est remplacé par un stage d'un an au traitement de 1,500 fr.

« Elle rappelle en outre aux jeunes gens reconnus admissibles aux écoles normale supérieure (section des sciences), polytechnique et forestière, et âgés de vingt-un à vingt-cinq ans, que d'après l'article 4 de l'arrêté ministériel précité, dont ils peuvent demander communication à la préfecture de leur département, ils sont dispensés de passer l'examen et pourront être nommés vérificateurs stagiaires à la condition de produire les justifications énumérées à l'article 5. Leur inscription sera reçue à la direction générale des manufactures de l'Etat (ministère des finances) jusqu'au 20 novembre prochain. »

JURISPRUDENCE FINANCIÈRE

Société étrangère. Titres remboursables achetés en Bourse, responsabilité du vendeur. Compétence du tribunal de commerce.

En 1876, M. Condé acheta en bourse un certain nombre d'obligations domaniales d'Autriche monies de leurs coupons, parmi lesquelles se trouvaient dix titres qui étaient sortis au tirage de 1871.

Jusqu'en 1880, les coupons de ces obligations furent payés à échéance sans aucune observation ; mais à cette époque, la Société générale d'Autriche reconnut que les titres étant sortis au tirage, il y avait lieu d'en opérer le remboursement, déduction faite des coupons perçus.

Alors s'est élevée devant le tribunal de commerce de la Seine la question de savoir à qui incombait la responsabilité de remettre au propriétaire des titres remboursables de nouveaux titres de même nature pourvus de leurs coupons.

Les juges consulaires ont décidé que le vendeur des obligations sorties à un tirage antérieur à la négociation était tenu de vérifier si les titres par lui vendus n'étaient pas annulés par un tirage antérieur et responsable à l'égard de l'acheteur.

Le même jugement, statuant sur un incident d'incompétence soulevé par la compagnie autrichienne, mise en cause par M. de Condé, décide qu'aux termes de l'art. 14 du code civil, l'étranger, même non résidant en France, peut être cité devant les tribunaux français pour l'exécution des obligations par lui contractées en France avec un Français.

D'autre part, il résulte des statuts de la société, qu'elle se livre à des opérations de banque, qu'elle reçoit des fonds en compte courant et que par conséquent le tribunal de commerce est compétent.

Dernières Nouvelles

Un télégramme de Tonis annonce que le général Saussier a quitté cette ville ce matin, se rendant à Laghouat où l'avait déjà précédé le général Logerot.

Laghouat va devenir le pivot des opérations. Ce point est occupé par une seule brigade, celle du général Sabattier, comptant 4,500 hommes ; mais de concert avec elle agiront les brigades Jean et Philibert. La première est forte de 4,000 hommes et campe à Teitons, la seconde comprenant 3,500 baïonnettes et sabres, est à Birin.

Le général Etienne marchera, d'autre part, directement sur Kérouan, avec les 6,000 hommes qui ont été réunis à Sousse.

Enfin, avant de quitter Tunis, le général Saussier a donné l'ordre d'occuper Mehdiâ. Deux compagnies d'infanterie ont été embarquées, dans ce but, à bord de la *Reine Blanche*. Par l'occupation de Mehdiâ, tous les points de débarquement du littoral se trouvent ainsi être en notre possession. Cette mesure n'a pas seulement pour objet d'assurer la vie et les biens des citoyens, mais aussi d'empêcher la contrebande des armes et des munitions de guerre.

On annonce la création de six nouveaux régiments de cavalerie.

M. Fresne, préfet de l'Hérault, a adressé, hier, la dépêche suivante à M. Jules Ferry, ministre des beaux-arts :

« Aniane, 16 octobre.

« Nous venons d'inaugurer la statue de la Liberté que la ville d'Aniane doit à votre libéralité et à la munificence du gouvernement de la République, ainsi que l'a rappelé dans son discours, M. Lisbonne, président du Conseil général.

« La municipalité républicaine me prie de vous transmettre l'expression respectueuse de sa reconnaissance la plus vive que partage la population tout entière. »

Bourse de Paris.

Cours du 18 octobre.

Rente 3 p. %	84.00
— 3 p. % amortissable	84.50
— 4 1/2 p. %	84.20
— 5 p. %	112.00

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 17 Octobre 1881.

Le vif mouvement de hausse qui avait fait progresser notre 5 0/0 de plus de un pour cent en vingt-quatre heures, a provoqué des réalisations ; la réaction de 1/8 subie par les Consolidés Anglais en a augmenté le nombre en forçant la spéculation à se rappeler que l'élévation du taux d'escompte des Banques n'avait été qu'ajournée, le 5 0/0 est revenu à 116.90, le 3 0/0 à 84.75, l'Emprunt à 85.45.

Les institutions du Crédit ont également subi une certaine réaction, mais n'ont rien perdu de leur fermeté ; la Banque de France s'est maintenue au-dessus de 6.800. La Banque Ottomane est plus faible vers 740.

Les Chemins français sont bien tenus, le Lyon à 1.835, le Midi à 1.347, le Nord à 2.110, l'Orléans à 1.317.

La progression des recettes se poursuit sans interruption ; pendant la semaine écoulée du 24 au 30 septembre, elle a été sur les anciens réseaux, de 10 0/0 pour le Lyon de 6.65 0/0 pour le Nord, de 0.46 0/0 pour l'Ouest 662 0/0 pour l'Orléans, de 2.50 0/0 pour l'Est, de 21.42 0/0 pour le Midi.

Les Chemins Allemands étaient offerts ; les Autrichiens à 774, les Lombards à 363, le Nord de l'Espagne reste à 762, le Saragosse, à 605.

Le 5 0/0 Turc a encore une fois perdu le cours de 16. . . Le 5 0/0 Italien a eu peine à conserver celui de 90. . .

Le Surz est très agité, il subit des oscillations d'une cinquantaine de francs dans le cours de la Bourse. Le Gaz est revenu au-dessous de 1.750.

BIBLIOGRAPHIE

Le succès de la FRANCE ILLUSTRÉE, de V.-A. MALTE-BRUN, ne se dément pas. Il semble s'accroître, au contraire, à mesure que ce grand ouvrage se fait plus connaître. Nous avons sous les yeux le 53^e fascicule, consacré au département du Calvados. Nous y remarquons, au milieu d'un texte plein d'intérêt, des gravures représentant Caen, Falaise, Honfleur, Vire, et, en outre, une belle carte du département avec plan de Caen.

Nous profitons de l'occasion que nous avons de parler de la FRANCE ILLUSTRÉE, pour recom-

mander à nos lecteurs la magnifique *Carte générale de la France* du même auteur, laquelle vient de paraître chez l'éditeur Jules Rouff, plus complète et plus exacte qu'aucune des cartes antérieurement publiées.

Musée artistique et littéraire.

Sommaire du n° du 10 octobre 1881.

Texte : La Porte de Pérouse, Virieux. — La Peinture moderne en Allemagne, Victor Sam. — Vandalisme, A. G. — L'Affaire Van Beers, A. G. — L'Exposition de Lille, A. Genevay. — Amusettes, Enr. Fuentès. — Petite Chronique, X.

Gravures : Un Amateur. Dessin de Louis Debras, d'après son tableau (Salon de 1881). — Relais de chiens dans la forêt d'Ollwiller (Alsace). Dessin de F. de Niederhausern-Köchlin, d'après son tableau (Salon de 1881). — Le Départ pour la ville. Facsimilé d'un dessin de Bruck-Lajos, d'après son tableau. — Le Campanile della Maddalena. Dessin d'Ettore Tito. — Moutons rentrant à la bergerie. Dessin au crayon noir, par Charles Jacque. — Le Squard du Campo San Giovanni e Paolo, à Venise. Dessin d'Ettore Tito. — M. Jules Houday. Buste en marbre par Albert Darcq. Dessin de l'auteur (Exposition de Lille). — André, maire de Lille en 1792. Buste en plâtre, commandé par Albert Darcq par la ville de Lille. Dessin de l'auteur (Exposition de Lille). — Lettres ornées. I. Lettre de G. Mitelli. — A. Lettre composée par François Ehrmann.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France.

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS

Fondée en 1876.

Siège social, 54, et 56, rue de Provence, à Paris

AGENCE DE CAHORS

RUE FÉNELON, 8.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons de la C^{ie} de l'Ouest et de la C^{ie} Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres Conversions, renouvellements, échanges. — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Etranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escomptes sur garantie de Titres. — Assurances (Vie, Incendie, Accidents). — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

RÉCOMPENSE A PLUSIEURS EXPOSITIONS

DEMANDEZ PARTOUT

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE

EXPOSITION DE 1878

MÉDAILLE D'OR



Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques ; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs.

FOURGEAUD ET LACOSTE, inventeurs et fabricants, à Périgueux.

Dépôts dans les principaux établissements.

On remarque un très bon courant de demandes sur les actions de la Société générale des Fournitures Militaires. Ces titres sont dignes à tous égards, d'ailleurs, à la faveur des capitalistes et des rentiers. L'assemblée générale des actionnaires qui vient d'avoir lieu, a décidé la répartition d'une somme de 25 fr. par titre dont 20 fr. 75 comme à-compte sur les bénéfices de l'exercice 1881.

On voit, d'après ce chiffre, l'importance des bénéfices que les actionnaires sont en droit d'attendre de cette grande entreprise.

CRÉDIT CENTRAL DE PARIS

Si vous voulez acheter, de confiance, des titres de rentes, actions ou obligations, sans autre commission que le courtage officiel, adressez-vous au Crédit Central de Paris, le seul grand établissement financier qui, par ses relations et la sûreté de ses informations, a su conquérir, depuis de nombreuses années, le premier rang parmi les grandes maisons de banque.

Pour renseignements : écrire au Directeur du Crédit Central de Paris, 8, rue du Faubourg-Montmartre. — Paris.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUERIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.

Dépôt dans toutes les pharmacies. Dépôt chez M. Vinel, pharmacien à Cahors.

MAISON DES 100,000 PALETOTS
Boulevard Nord, CAHORS
A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX
rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE
HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco.

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbœuf et Anglaise pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison d'été.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc **SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS**

LOTÉRIE NATIONALE ALGÉRIENNE

Gros lot: 500,000 fr.

1 lot de 30,000 fr. — 2 lots de 25,000 fr. — 10 lots de 10,000 fr. — 100 lots de 1,000 fr. — 400 lots de 300 fr.

Au total, 514 lots formant une somme de UN MILLION de francs.

Prix du billet: 1 franc.

On trouve des billets chez M. J. ASTRIÉ, 12, rue Alsace-Lorraine, Toulouse. — Expédition au dehors contre mandat-poste.

MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION INDUSTRIELLE CAHORS 1881.

DÉPOT de toutes les spécialités de France et de l'étranger.

SPÉCIALITÉ de bas à Varices Bandage Ceinture ventrières, etc.

Pharmacie Centrale
de Cahors.

DÉPOT de toutes les Eaux minérales françaises et étrangères

SPÉCIALITÉ de Pastilles et Pâtes pectorales en tous genres

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN Successeur de F. VINEL

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle, par ses excellents produits, sortant des premières fabriques et sa promptitude dans l'exécution des ordonnances, et ses prix modérés, défiant toute concurrence.

SPÉCIALITÉ DE LA MAISON

Elixir vermifuge bonafous, prévient et arrête les attaques de vers. — Sirop Sirop pectoral et Pastilles pectorales, contre les rhumes récents et anciens — Extrait fluide de trois quinquinas, pour préparer à l'instant 1 litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Injection végétale, contre les écoulements récents et anciens — Spécialité de vins de quinquina, au Madère, Malaga, vieux Bordeaux, Cahors.

Eaux de Toilette, TONIQUES ET HYGIÉNIQUES
1, rue de l'Hotel-de-ville 1.

DRAGÉES DIGESTIVES

du Dr CLAUZEL, de la faculté de Paris

Dyspepsies Gastrites Gastralgies Aigreurs Constipation Vomissements Pesanteurs Gaz Renvois



400 dragées 2 fr. 50

Seul Spécifique approuvé par tous les médecins, pour la guérison rapide et infaillible des mauvaises Digestions et de toutes les maladies de l'Estomac.

Dépôtaires: A Cahors, MM. Escrouzailles et Dulac; à Gourdon M. Noulhiane; à Figeac MM. Cougoule, et Cérède Successeur de Bladou pharmaciens, et toutes bonnes pharmacies.

A. BREL

COIFFEUR PARFUMEUR

BOULEVARD NORD. (CAHORS.)

Plus de Maux de Dents

ELIXIR DENTIFRICE DES

RR. PP. BENELECTINS

Prix du flacon 2 et 4 francs.

Brochures et échantillons gratuits.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'Etat. Applications en médecine:

GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence

CELESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc.

HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins.

Administration de la C^e concessionnaire:

PARIS, 22, Boulevard Montmartre

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, droguistes et pharmaciens

DÉCOUVERTE

30 MONTRE-OR Nouvelle cyl. 8 rubis Car. 2 ans

Remontoirs Or homme ou dame, gar. 3 ans 50f.

Chronographes Or 150' Arg. 60' Metal 60'

Envois des Tarifs complets de Montres, Pendules, Bijoux, Orfèvrerie

Stadr. à G. TRIBAUDEAU, fabricant récompensé à la dernière Exposition Universelle, rue Clos-St-Paul, 4, à Besançon (Doubs) ou à ses dépôts qui sont à:

PARIS Le DÉPOT GÉNÉRAL d'Horlogerie Suisse Française et Américaine, 84, Boulevard Sébastopol, 84;

MARSEILLE LA GRANDE MAISON

Horlogerie, Bijouterie et Orfèvrerie, 45, Rue Paradis, 45.

Demande aux directeurs de ces Maisons leurs Catalogues spéciaux ou figurent Montres cyl. à 6 f. Remontoirs à 6 f. et mis à l'heure mec. à 14 f. Montres tout arg.

Strub. à 15' Remontoirs tout arg. hom. ou dame à 22' etc.

LA NATIONALE

Compagnie d'Assurances sur la Vie

ÉTABLIE A PARIS, RUE DE GRAMMONT ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 18

Anciennement Compagnie Royale

FONDS DE GARANTIE: 184 MILLIONS

ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTÈRE

Participation dans les bénéfices de la Compagnie

RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie..... 55,980,082 fr.

Arrérages payés aux Rentiers..... 169,398,374 fr.

Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière..... 21,769,374 fr.

S'adresser pour les renseignements, à

M Bénéch, à Cahors

à Figeac, M. Puel: à Gourdon M. Lacambre: à Souillac, M. Planiol.

Le Propriétaire-Gérant, A. Layrou.

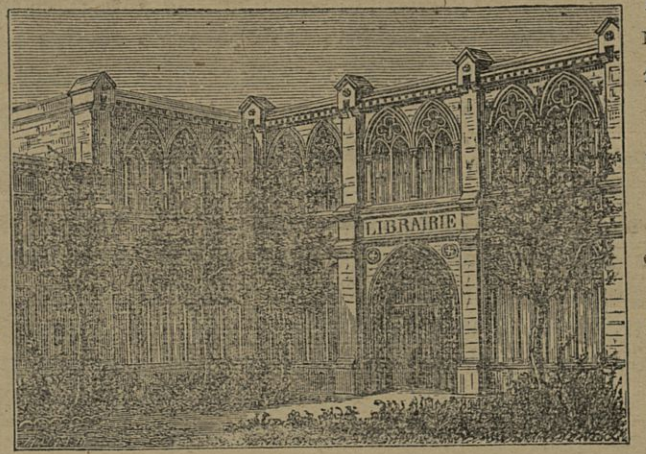
33, RUE DE FLEURUS PARIS LIBRAIRIE ABEL PILON RUE DE FLEURUS, 33 PARIS

A. LE VASSEUR, SUCCESEUR, ÉDITEUR

5 FRANCS par MOIS jusqu'à 100 Francs d'acquisition

Pour un achat au-dessus de CENT fr. le paiement est divisé en VINGT mois

Dictionnaires Encyclopédies Histoire Géographie Littérature Philosophie Sciences Industrie Beaux-Arts



5 FRANCS par MOIS jusqu'à 100 Francs d'acquisition

Les recouvrements se font par mandats présentés au domicile du souscripteur

Architecture Construction Ouvrages illustrés Voyages Romans Publications artistiques Gravures

PUBLICATIONS NOUVELLES

GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL de la FRANCE, de l'ALGÉRIE et des COLONIES, suivi d'un ARMORIAL des principales villes de France. — 106 cartes in-folio accompagnées d'un texte contenant la matière de dix vol. in-8°. 2 vol. reliure riche. Prix: 125 fr., payables 5 fr. par mois. En préparation: L'ART NATIONAL par H. DU CLEZIOU, 2 vol. gr. in-8°, illustrés de 40 chromolithographies, 20 grav. hors texte et 800 bois dans le texte.

BAYLES, JNE

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, mires, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis-canne gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, éprouves groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRERIE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFFLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

LA GAZETTE DE PARIS

Dixième Année Journal Financier 52 Nos par An PARAIT TOUS LES DIMANCHES

2 FRANCS PAR ANNÉE

SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO: Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Etudes approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les Valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.

Chaque abonné reçoit gratuitement: Le Bulletin Authentique

DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS

Document inédit, paraissant tous les quinze jours, renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier.

ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres-postes, 59, rue Taithout, PARIS

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

BULLETIN DES HALLES

FONDÉ EN 1846

JOURNAL QUOTIDIEN, PUBLIÉ LE SOIR APRÈS LA BOURSE DE PARIS

BUREAUX: 29, Rue de Viarmes, 29, — PARIS

Cote officielle et cours commerciaux de Paris; dépêches télégraphiques et correspondances particulières des principaux marchés français et étrangers.

Dépêches chaque jour de Lille, Berlin, Stettin, Hambourg, etc.; dépêches chaque semaine de Cote, Béziers, Pézenas, etc.

Revue de la semaine chaque samedi.

Farines, Grains, Huiles, Pétroles, Alcools, vins, Sucres, Mélasses, Suifs, Fourrages, Bestiaux, Viandes, Beurres, Œufs, Fromages.

TARIF D'ABONNEMENT POUR LA FRANCE:

Edition (A), 7 numéros par semaine..... 36 fr. 20 fr. 11 fr.

— (B), 3 — — — — — 28 — 15 — 8 —

— (C), 2 — — — — — 20 — 11 — 6 —

— (D), 1 — — — — — 12 — 7 — 4 —

Envoi gratis pendant huit jours à titre d'essai.

Pour s'abonner envoyer mandat-poste, ou valeur sur Paris,

Paris, 14, rue Saint-Lazare

1 FRANC par AN 150,000 ABONNÉS 52 NUMÉROS

Le Moniteur des Valeurs à Lots

(Paraît tous les Dimanches, avec une causerie financière du Baron Louis) LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la liste officielle des Tirages de toutes valeurs françaises et étrangères LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits. Propriété du CRÉDIT DE FRANCE. — Capital: 75,000,000 de Fr. On s'abonne dans toutes les succursales des Départements, UN FRANC PAR AN et à PARIS, 17, Rue de Londres